

CONSEILS COMMUNAUTAIRES ET POUR L'ÉDUCATION DE NYC



GUIDE DES ÉLECTIONS 2025

**AIDEZ À FAÇONNER L'ÉDUCATION DE
NOS ENFANTS!**

NYC
Public
Schools

NYC
EDUCATION COUNCILS

on.nyc.gov/Elections2025

[f](#) [@](#) [X](#) [v](#) /nycschools

En quoi consistent les Conseils communautaires et Conseils de la Ville pour l'Éducation (CCEC) et que font-ils?

Les Conseils pour l'Éducation aident à façonner les politiques et les priorités du Système des écoles publiques de la Ville de New York (New York City Public Schools - NYCPS). Selon la loi, chaque conseil a des pouvoirs et des responsabilités concernant un certain nombre de questions, notamment travailler directement avec les superintendants des districts, examiner les programmes éducatifs, approuver les découpages des secteurs scolaires et faire des recommandations pour améliorer les services proposés aux élèves du NYCPS. Il y a 32 Conseils communautaires pour l'Éducation (Community Education Council - CEC) et quatre Conseils de la Ville.



Conseils communautaires pour l'Éducation (CEC)

Les CEC regroupent des parents et des responsables communautaires bénévoles et dédiés à soutenir les écoles des districts locaux pour améliorer les résultats des élèves. Ils assument notamment les responsabilités suivantes :

- Travailler avec les superintendants locaux pour évaluer les programmes éducatifs et les progrès des élèves
- Recommander des améliorations pour les bâtiments scolaires
- Contribuer à la procédure de recrutement pour les superintendants et les coordinateurs des parents et évaluer les superintendants chaque année
- Approuver les découpages des secteurs scolaires proposés par les superintendants
- Organiser des réunions publiques avec la chancellerie et tenir des audiences publiques sur le budget et d'autres sujets nécessitant la collecte des commentaires publics par le NYCPS
- Participer à des audiences publiques conjointes et fournir des commentaires sur les fermetures et partages de locaux scolaires
- Organiser des réunions publiques mensuelles pour les parents pour découvrir les politiques du NYCPS et partager les préoccupations
- Soutenir les communautés scolaires en connectant les parents avec des ressources et en travaillant avec les Équipes de leadership scolaire

Conseils de la Ville pour l'Éducation

Les Conseils de la Ville pour l'Éducation regroupent des parents et des responsables communautaires bénévoles qui assument la responsabilité de fournir des conseils et des commentaires sur les politiques éducatives du NYCPS concernant des populations spécifiques d'élèves.

Il y a quatre Conseils de la Ville, représentant chacun un groupe particulier d'élèves :

- Conseil de la Ville pour les lycées
- Conseil de la Ville pour les Apprenants de la langue anglaise
- Conseil de la Ville pour l'éducation spécialisée
- Conseil de la Ville pour le District 75

Les Conseils pour l'Éducation en chiffres

32

Conseils
communautaires
pour l'Éducation (CEC)
qui représentent
32 districts scolaires
communautaires répartis
dans les cinq boroughs

+ 4

Conseils de la Ville qui
représentent les lycéens,
les Apprenants de la
langue anglaise (ELL) et
les élèves handicapés
des cinq boroughs

= 36

Conseils pour l'Éducation

Chaque **Conseil communautaire pour l'Éducation (CEC)** compte 12 membres votants et deux membres sans droit de vote qui soutiennent les écoles de leur district :



● **Neuf membres** sont des parents ou tuteurs/ tutrices d'élèves du Pré-K au grade 8 dans les écoles du district. Ces membres sont élus par les parents d'élèves scolarisés dans ces écoles.

○ **Un/une** de ces neuf membres doit être parent, tuteur ou tutrice d'un ou d'une élève titulaire d'un IEP.

○ **Un/une** de ces neuf membres doit être parent, tuteur ou tutrice d'un Apprenant ou d'une Apprenante de la langue anglaise.

● **Un/une** des membres est parent, tuteur ou tutrice d'un ou d'une élève fréquentant une école ou un programme du District 75 (D75) dans le district du CEC. Ce ou cette membre est élu(e) par les parents des élèves de ces écoles ou programmes.

● **Deux** membres sont des habitants du district ou des responsables d'entreprises nommés par le président ou la présidente de borough.

- De plus, chaque CEC compte **deux** seniors de lycée sans droit de vote qui habitent dans le district et qui sont nommés par le superintendent ou la superintendente communautaire.

Les quatre **Conseils de la Ville pour l'Éducation** représentent :

- Les lycéens (Conseil de la Ville pour les lycées)
- Les Apprenants de la Langue anglaise (Conseil de la Ville pour les Apprenants de la langue anglaise)
- Les élèves handicapés (Conseil de la Ville pour l'éducation spécialisée et le Conseil de la Ville pour le District 75)

Chaque Conseil de la Ville pour l'Éducation donne son avis sur les politiques éducatives, publie un rapport annuel sur l'efficacité des politiques et des pratiques du NYCPS et organise des réunions publiques mensuelles pour les parents pour leur faire découvrir les politiques du NYCPS et partager les préoccupations.

Le Conseil de la Ville pour les lycées (CCHS) comprend 13 membres votants et un/une membre sans droit de vote :



- **Dix personnes** (deux de chaque borough) sont élues par les parents ou tuteurs/tutrices de lycéens du borough.
- **Une personne** est nommée par le Défenseur public, sur la base de son expérience dans le domaine des affaires ou de l'éducation.
- **Une personne** est nommée par le CCSE et doit être parent, tuteur ou tutrice d'un ou d'une élève titulaire d'un IEP.
- **Une personne** est nommée par le CCELL et doit être parent, tuteur ou tutrice d'un Apprenant ou d'une Apprenante de la langue anglaise au lycée.
- **Un/une** élève senior de lycée, sans droit de vote, est nommé(e) par le Conseil consultatif des élèves auprès de la chancelière.

Le Conseil de la Ville pour les Apprenants de la langue anglaise (CCELL) comprend 11 membres votants et un/une membre sans droit de vote :



- **Neuf personnes** sont parents ou tuteurs/tutrices d'élèves ELL inscrits dans un programme Dual Language, un programme pour l'Éducation bilingue transitoire ou un programme Anglais nouvelle langue (ENL) actuellement ou au cours des deux années scolaires précédentes. Ces membres sont élus par les parents d'élèves ELL actuels.
- **Deux personnes** ayant une grande expérience et de larges connaissances concernant l'éducation d'élèves ELL sont nommées par le Défenseur public.
- **Un/une** élève senior de lycée sans droit de vote qui est (ou était) élève ELL est nommé(e) par le Bureau des Apprenants multilingues du NYCPS.

Le Conseil de la Ville pour l'éducation spécialisée (CCSE) comprend 11 membres votants et un/une membre sans droit de vote :



- **Neuf personnes** sont parents ou tuteurs/tutrices d'élèves titulaires d'un Programme d'éducation personnalisé (IEP) qui reçoivent des services d'éducation spécialisée financés par le NYCPS. Deux de ces neuf membres doivent être parents ou tuteurs/tutrices d'élèves inscrits dans un programme du D75. Ces membres sont élus par des parents d'élèves titulaires d'un IEP fréquentant des écoles publiques qui ne sont pas des écoles à charte.
- **Deux personnes** ayant de l'expérience et des connaissances dans l'éducation, la formation ou l'embauche des personnes handicapées sont nommées par le Défenseur public.
 - **Un/une** élève senior de lycée sans droit de vote qui est titulaire d'un IEP est nommé(e) par le Bureau de l'éducation spécialisée.

Le Conseil de la Ville pour le District 75 (CCD75) comprend 11 membres votants et un/une membre sans droit de vote :



- **Neuf personnes** sont parents ou tuteurs d'enfants inscrits dans une école ou un programme du District 75 ; les membres sont élus par les parents d'élèves fréquentant les programmes/écoles du District 75.
- **Deux membres** sont nommés par le Défenseur Public ; doivent avoir une grande expérience et des connaissances dans l'éducation, la formation ou l'embauche des personnes handicapées.
- **Un/une** élève senior de lycée sans droit de vote fréquentant un programme du District 75 est nommé(e) par le superintendent du District 75.

Élections des CCEC pour 2025 : aperçu du calendrier

MI-JANVIER À MI-FÉVRIER

Période de candidature

Présentez votre candidature pour un siège au sein d'un Conseil pour l'Éducation.

FIN FÉVRIER À FIN AVRIL

Forums des candidats

Les candidats expliquent pourquoi ils doivent être élus.

FIN AVRIL À MI-MAI

Vote en ligne

La période de votes se terminera le 13 mai 2025.

JUIN 2025

Annonce des résultats

1^{er} JUILLET 2025 - 30 JUIN 2027

Mandat des membres des Conseils pour l'Éducation

Créez un compte NYC Schools (NYCSA)

Pour présenter votre candidature pour un siège au sein d'un Conseil pour l'Éducation OU pour voter lors des élections des conseils, vous **devez** avoir un compte New York City Schools (NYCSA) à votre nom, qui lie tous vos enfants. En savoir plus : schools.nyc.gov/NYCSA et créer un compte aujourd'hui : schoolsaccount.nyc.

En savoir plus

Pour plus d'informations, allez sur

on.nyc.gov/Elections2025

    [/nycschools](https://nycschools.org)